RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00696
Numéro SIREN : 838 798 163
Nom ou dénomination : OCI

Ce dépôt a été enregistré le 27/09/2023 sous le numéro de dépôt A2023/010604

EXTRAIT DES MINUTES

2023OP03036

[redacted]

REPUBLIQUE FRANÇAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

ORDONNANCE

Nous, Valérie DENU, Présidente du tribunal de commerce de Grenoble,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La SAS OCI dont le siège social est situé 5 rue d'Alsace 38000 GRENOBLE, immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 838 798 163 représentée par le Cabinet LEXAN Maître François BARRAL BARON Avocat, Zirst II 55 rue Blaise Pascal 38330 MONTBONNOT-SAINT-MARTIN ;

Tendant à voir désigner un commissaire aux apports dans le cadre d'une augmentation de son capital social pour apprécier la valeur des apports en nature devant être effectués à son profit ;

Vu les dispositions des articles L.225-147, R.210-19, R.225-7 et R.225-136 du code de commerce ;

DESIGNONS en qualité de commissaire aux apports :

Le CABINET BBM & ASSOCIES représenté par Monsieur Antoine SIRAND
65 boulevard des Alpes 38240 MEYLAN

inscrit sur la liste prévue à l'article L822-1 du code de commerce,

avec mission d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature envisagés et d'établir un rapport y afférent.

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Grenoble, le 22/09/23

Le greffier associé
Pierre Edouard POUTRADIER DUTEIL

La Présidente du tribunal de commerce
Valérie DENU

[redacted]

Frais de greffe de la présente ordonnance : 34.09 € TTC (23.49 € HT – 4.7 € TVA – 5.9 € débours)

Pour copie certifiée conforme

REQUETE AUX FINS DE NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de GRENOBLE

LA SOUSSIGNEE :

La société **Lexan Avocats** (*Société d'exercice libéral à responsabilité limitée d'Avocats inscrite au Barreau de Grenoble, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro 513 394 080 et dont le siège social est situé ZIRST II - 55 rue Blaise Pascal - 38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN)* représentée par l'un de ses associés, Maître François BARRAL BARON, Avocat au Barreau de Grenoble,

Dûment mandatée par Monsieur Marc REBOUAH, Agissant en qualité de Président de la société OCI, ci-après désignée et qui sera bénéficiaire de l'apport en nature de 4.466 actions de la société Iliane, ci-après désignée.

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

La société OCI *(Société par actions simplifiée au capital de de 25.937.611 euros, dont le siège social est 5 rue d'Alsace 38000 Grenoble et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 838 798 163 R.C.S. Grenoble – la « **société Bénéficiaire** »)* envisage de réaliser une augmentation de son capital social par apports de 4.466 actions composant le capital de la société Iliane *(Société par actions simplifiée au capital de 1.350.000 euros dont le siège social est situé zone artisanale du Carpont 29850 Gouesnou et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Brest sous le numéro 378 563 936 RCS Brest – la « **société Iliane** »).*

Ces apports seraient réalisés par les personnes suivantes (les « **Apporteurs** ») :

- Monsieur Eddy Le Nénès, né le 5 avril 1974 à Nantes (44), demeurant 19 rue de Bretagne à Sautron (44), de nationalité française (ou toute société qu'il se substituerait), à hauteur de 2.077 actions de la société Iliane,

- Monsieur Fabrice Corradini, né le 3 août 1969 à Annemasse (74), demeurant 19 bis rue de la République à Ville-la-Grand (74), de nationalité française (ou toute société qu'il se substituerait), à hauteur de 440 actions de la société Iliane,

- La société Rbel *(Société par actions simplifiée au capital de 3.942.047 euros, dont le siège social est situé 49 rue Bobby Sands à Saint-Herblain (44), et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 798 301 958 R.C.S. Nantes),* à hauteur de 1.949 actions de la société Iliane.

Ces apports pourraient être évalués à la somme de 6.873.266 euros, se répartissant comme suit entre les Apporteurs :

- à hauteur de 3.196.546 euros s'agissant des 2.077 actions apportées par Monsieur Eddy Le Nénès,

- à hauteur de 677.169 euros s'agissant des 440 actions apportées par Monsieur Fabrice Corradini,

- à hauteur de 2.999.551 euros s'agissant des 1.949 actions apportées par la société Rbel.

Que l'opération envisagée s'inscrit dans le cadre du projet de restructuration des associés de la société Iliane.

Qu'aux termes des dispositions de l'article L. 225-147 *(sur renvoi de l'article L. 227-1 du Code de Commerce)* et R225-136 du Code de commerce, il y a lieu de désigner un Commissaire aux apports chargé d'établir un rapport sur la valeur de l'apport en nature effectué au profit de la Société Bénéficiaire.

Qu'aux termes de l'article R. 22-10-7 du Code de commerce, le Commissaire aux apports doit être choisi sur la liste des Commissaires aux comptes prévue à l'article L. 822-1 du Code de commerce ou parmi les experts inscrits sur des listes établies par les cours et les tribunaux.

C'EST POURQUOI, LA SOUSSIGNEE, AGISSANT PAR REQUETE, REQUIERT QU'IL VOUS PLAISE, MONSIEUR LE PRESIDENT :

Vu les articles L. 227-1, L. 225-147 , R225-136 et R. 22-10-7 du Code de commerce,

DE DESIGNER UN COMMISSAIRE AUX APPORTS :

A l'effet d'établir un rapport sur la valeur de l'apport en nature effectué par les Apporteurs au profit de la Société Bénéficiaire.

Fait à MONTBONNOT SAINT MARTIN,
En deux originaux,
Le 18 septembre 2023,

Maître François BARRAL BARON
Avocat Associé

